



Municipalité de Saint-Norbert

Séance extraordinaire

19 septembre 2016

*Municipalité
de St-Norbert*

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le mardi le 6 septembre 2016 à 19h30 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Annie Boucher Lise L'Heureux
Messieurs le conseillers	Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Paradis.

Est absent Monsieur le conseiller Michel Lafontaine

Est aussi présente, madame Lorraine C. Gamelin, Directrice générale, secrétaire/trésorière par intérim

2016-09-140 OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis
Appuyé par Madame la conseillère Annie Boucher

Que la séance débute à .18.30

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-141 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Madame la conseillère Lise L'Heureux
Appuyé par Madame la conseillère Jacynthe Leduc

D'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche directrice générale
4. Dossier Jean-François Lévis
5. Divers
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-142 EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Norbert a publié une offre d'emploi afin de combler le poste de directeur (trice) général€ et secrétaire-trésorier (ière);

CONSIDÉRANT les recommandations de Action RH

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection a précédé aux entrevues des candidats retenus;

CONSIDÉRANT la recommandation dudit Comité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis
Appuyé par Madame la conseillère Lise L'Heureux

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Norbert embauche, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Caroline Gagnon

Que Madame Caroline Gagnon est autorisée à signer les effets bancaires de la Caisse Desjardins de D'Autray et tout autre document officiel, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Norbert.

Que toutes les conditions d'embauche sont consignées dans un document intitulé Contrat de travail à durée indéterminée.

Que monsieur le Maire Guy Paradis est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Norbert, le contrat à intervenir entre les parties.

Le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2016-09-143 DOSSIER JEAN-FRANÇOIS LÉVIS

Remis à la prochaine séance

2016-09-144 DIVERS

Aucun sujet n'est traité

2016-09-145 PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question n'est formulée dans la salle.

2016-09-146 LEVÉE DE LA SÉANCE À 19:00 HRS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis
Appuyé par Madame la conseillère Jacynthe Leduc

QUE la séance soit levée

Guy Paradis, maire

Lorraine C. Gamelin, directrice générale
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Guy Paradis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Paradis, maire